



Déclaration FTM CGT lors de la négociation à l'UIMM du 07 février 2022

Nous l'avons évoqué à la fin de l'année 2021, nous avons fondé beaucoup d'espoirs sur l'objectif d'avoir, pour la branche, une Convention Collective Nationale de progrès social pour tous les métallurgistes. Malheureusement, il n'en sera rien ! Ce dispositif conventionnel de plus de 200 pages est bien loin de reprendre le meilleur de l'existant que nous connaissons, tant dans les territoires qu'au niveau national.

Pour la FTM CGT, nous l'affirmons une fois de plus, il n'y a pas d'équilibre dans ce dispositif conventionnel. Nous sommes dans le moindre coût pour les travailleurs, ceux-là mêmes qui créent les richesses dans les entreprises.

Ce dispositif conventionnel n'est, au final, qu'une boîte à outils au profit des employeurs, dans laquelle ils viendront faire leur marché pour améliorer la compétitivité financière des entreprises. L'UIMM a affiché la volonté que ce nouveau dispositif ne coûte pas plus cher aux entreprises, nous constatons que votre respect de l'iso-coût a été tenu, votre nouveau dispositif coutera moins cher aux employeurs et cela au détriment des salariés.

Dans cette négociation, la FTM CGT a informé et formé ses élus, mandatés et syndiqués, ainsi que les salariés, sur l'ensemble des dispositions de ce projet. Notre conception de la négociation est qu'elle ne peut se faire qu'avec les principaux intéressés, à savoir, les salariés que nous représentons. C'est notre démarche syndicale démocratique depuis toujours, c'est notre ADN syndical.

Pour cela, nous avons lancé une consultation nationale auprès de l'ensemble des salariés de la métallurgie. Les retours ont été riches d'enseignement avec plus de 4000 réponses en 15 jours ! Que ce soit sur les classifications, le temps de travail, les droits individuels, la rémunération, la protection sociale, les réponses rendues nous ont permis très rapidement de cerner la tendance majoritaire qui se dégage sur les thèmes soumis à la consultation.

Notre congrès fédéral a réuni plusieurs centaines de congressistes la semaine dernière et ces derniers après avoir pris connaissance de la consultation ont validé, à l'unanimité, la position définitive de la Fédération des Travailleurs de la Métallurgie CGT sur l'ensemble de ce dispositif conventionnel.

La Fédération des Travailleurs de la Métallurgie CGT ne sera pas signataire de cet ersatz de Convention Collective Nationale. Au final, tous ceux qui valideront ce projet ne sortiront pas grandis de cette négociation biaisée, soyez-en convaincus. L'attractivité des jeunes et le développement de la branche seront, à n'en pas douter, très vite victimes de ce projet rétrograde et les conséquences s'en feront vite sentir.

Les entreprises qui auront les moyens de s'affranchir de ce dispositif pourront attirer vers elles, les jeunes salariés diplômés et expérimentés dont elles auront besoin. On le voit déjà, il y a beaucoup d'entreprises dans les territoires qui n'arrivent pas à trouver des salariés, car les emplois de la métallurgie sont un repoussoir pour les jeunes générations.

Ce phénomène n'est pas prêt de s'enrayer avec ce dispositif conventionnel dont l'esprit et son contenu ne correspondent absolument pas à leurs attentes.

Nous continuerons d'informer et former les salariés pour changer le cours des choses avec eux, nous voyons d'ailleurs très bien ce qui va se passer dans les territoires avec les enjeux qui sont en cours.